

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 9
Nbre de suffrages exprimés : 9

Votes : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze, onze juillet

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle du Conseil de la mairie de Meschers / Gironde

Date de convocation : 26 juin 2014

Etaient Présents : Mmes GOT – JUNIN – MM BOURNAZEAU – BUSSEREAU – FERCHAUD – GIRAUD – LOUIS-JOSEPH – PLISSON – QUESSON.

Délibération N°2014-01- 015: Budget Annexe Cordouan - Affectation du résultat 2013

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 54 972,49 € et un excédent d'investissement de 3 216,30 € ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article unique: d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + 57 972,49 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif + 42 323,37 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 97 295,86 €

Report en fonctionnement R 002 97 295,86 €

D Solde d'exécution d'investissement

R 001 (excédent de financement) 3 216,30 €

E Résultat antérieur R001 10 648,70 €

Excédent de financement = D+E 13 865,00 €

1) Report excédent en investissement R001 13 865,00 €

2) H report en fonctionnement R 002 97 295,86 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Meschers / Gironde le 11 juillet 2014

Le Président

Philippe PLISSON



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.